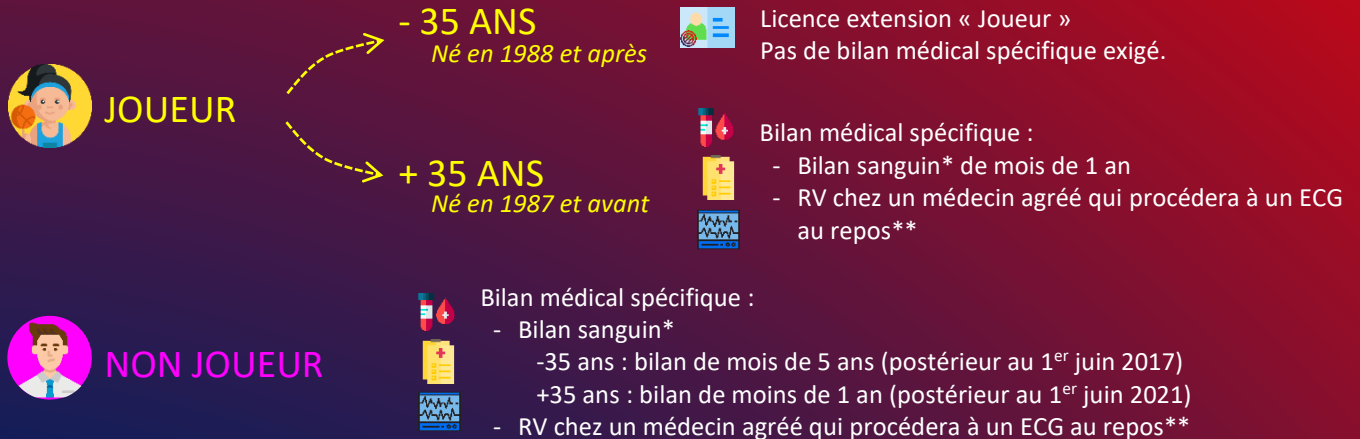
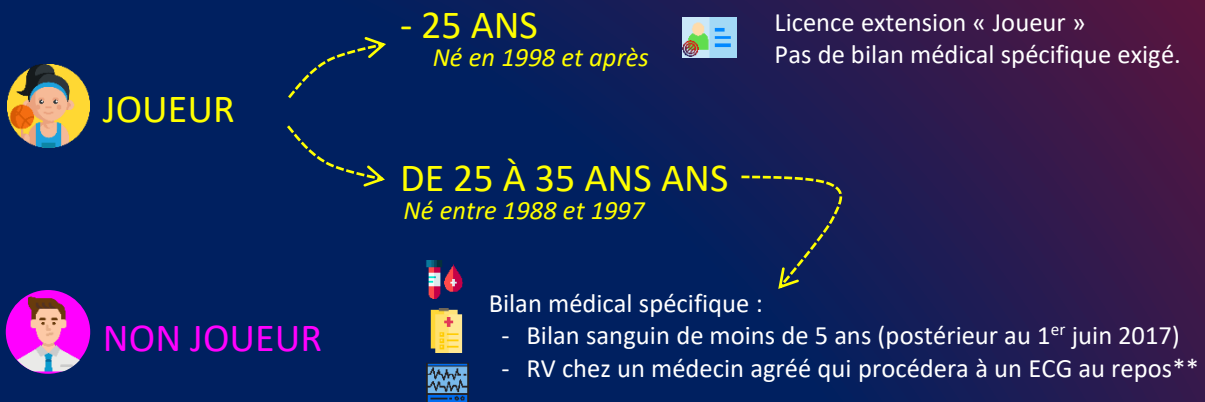


Lors de sa prise de Licence en ligne, l'arbitre doit cocher la fonction 'Arbitre' et l'extension 'Joueur' si nécessaire, et importer soit un certificat médical, soit un Questionnaire de Santé pour la pratique du basketball si le certificat médical date de moins de 3 ans.

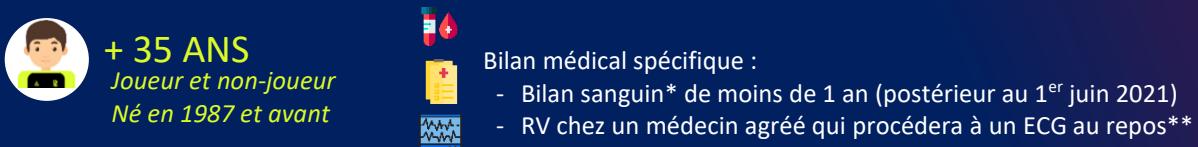
ARBITRE CLUB ET ARBITRE EN FORMATION



ARBITRE DÉPARTEMENT / RÉGION / CF (et stagiaires de ces niveaux)



TOUS LES ARBITRES +35 ANS



*Bilan biologique (Glycémie + étude d'une anomalie lipidique + dosage du cholestérol HDL) à présenter au médecin agréé lors du RV
**ECG au repos à passer chez le médecin agréé. Ce dernier pourra demander des examens complémentaires si nécessaire.

[Liste des médecins agréés FFBB](#)

Envoi du dossier médical :

- Un arbitre départemental doit envoyer la page Conclusion au Comité Départemental
- Un arbitre régional ou CF doit envoyer le dossier médical à la Ligue Régionale
- Un arbitre HN doit envoyer le dossier médical à la COMED Fédérale

En cas de demande d'examen complémentaire l'ensemble du dossier médical doit être envoyé au médecin départemental pour les arbitres clubs et départementaux (s'il existe), sinon au médecin régional, au médecin régional pour les régionaux et CF et à la COMED fédérale pour les arbitres HN.